

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 19 octobre 2023 à 10h00
« Droits familiaux et conjugaux : état des lieux »

Document n° 16
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**Les carrières des femmes relativement à celles des hommes
et selon le nombre d'enfants**

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Les carrières des femmes relativement à celles des hommes et selon le nombre d'enfants

En France, comme dans la plupart des pays développés, les pensions féminines restent sensiblement inférieures aux pensions masculines même si les écarts se sont réduits au fil des générations¹. Ces écarts de montant de pension sont le reflet des différences de carrières entre les femmes et les hommes, notamment de durée d'assurance et de revenus d'activité. Le système de retraite français comporte des dispositifs visant à corriger certains de ces écarts comme la réversion ou les dispositifs de solidarité au titre des enfants. Aussi, afin d'appréhender le contexte dans lequel s'appliquent ces dispositifs familiaux et conjugaux, ce document propose de revenir sur l'évolution des carrières des femmes au cours des dernières décennies en France et l'impact de la maternité sur ces carrières.

1. Une participation des femmes au marché du travail en hausse depuis 50 ans

Au cours des cinquante dernières années, la hausse de la population active est liée en grande partie à la croissance de la participation des femmes au marché du travail. Le taux d'activité des femmes augmente régulièrement depuis le milieu des années 1970. Celui des hommes est plutôt stable depuis le début des années 1990, après avoir baissé de près de 10 points entre 1975 et 1990 du fait notamment de l'abaissement à 60 ans de l'âge légal de la retraite et de la mise en place de dispositifs favorisant des retraits anticipés d'activité. Le taux d'activité des femmes âgées de 15 à 64 ans en France s'élevait à 54,5 % en 1975 contre 83,9 % pour les hommes. En 2022, il s'établissait à 70,7 % pour les femmes, soit une progression d'un peu plus de 16 points en près de 50 ans alors que sur la même période le taux d'activité des hommes a quant à lui reculé d'un peu plus de 7 points pour atteindre 76,6 %, un niveau qui reste toutefois supérieur à celui des femmes.

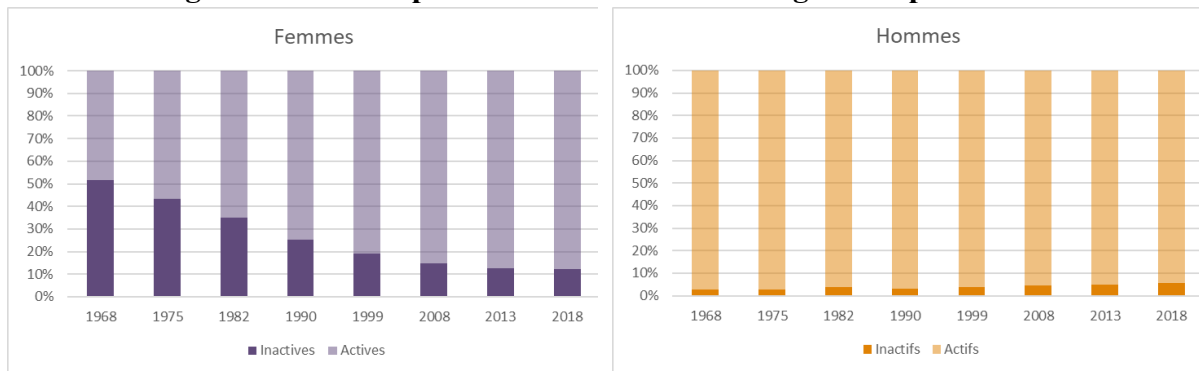
a. En cinquante ans, la part de femmes inactives a été divisée par quatre

En cinquante ans, d'après les recensements de la population, la part de femmes âgées de 20 à 59 ans qui se déclarent inactives, hors étudiantes et retraitées, est passée de 51,5 % à 12,1 %. La baisse a été plus soutenue dans la première moitié de la période, de 1968 à 1990 ; elle est aujourd'hui beaucoup plus lente mais ininterrompue. Au cours de ces cinquante années, la part d'hommes inactifs s'est en revanche accrue, passant de 2,6 % à 5,5 %. En 2018, les femmes sont 2 fois plus souvent inactives que les hommes. En 1968, elles l'étaient 20 fois plus souvent².

¹ Cf. chapitre 4, partie 4 du rapport annuel du COR de juin 2023.

² Algava E. et Bloch K., « L'inactivité depuis cinquante ans : la présence d'enfants continue de faire la différence entre femmes et hommes », Femmes et hommes, l'égalité en question, Insee références, mars 2022.

Figure 1 – Part de personnes inactives selon le genre depuis 1968



Lecture : en 1968, 51,5 % des femmes âgées de 20 à 59 ans étaient inactives, contre 12,1 % en 2018.

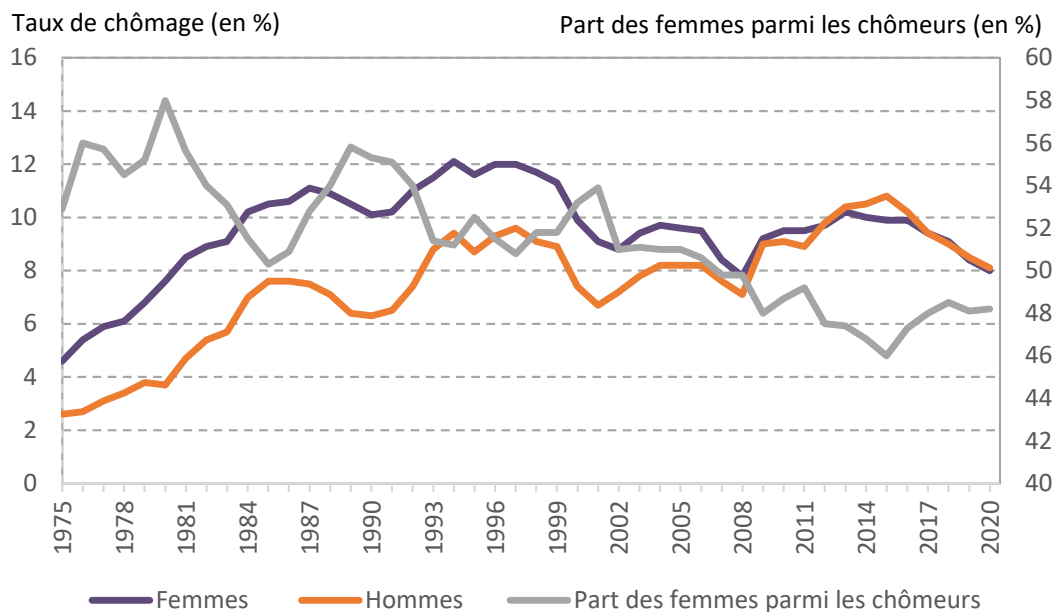
Champ : France métropolitaine jusqu'en 1982, France hors Mayotte depuis 1990, personnes âgées de 20 à 59 ans en ménages ordinaires, ni étudiantes, ni retraitées.

Source : Insee, Saphir, recensements de la population de 1968 à 2018, exploitations complémentaires.

b. Les taux de chômage des femmes et des hommes ont convergé au fil du temps

Le taux de chômage des femmes a été supérieur à celui des hommes du milieu des années 1970 à la crise de 2009, puis il s'en est tendanciuellement rapproché du fait de la hausse du chômage masculin. L'écart est devenu négligeable à la fin des années 2000 et la situation s'est même inversée à partir de 2013. En 2020, parmi les personnes actives âgées de 15 ans ou plus, 8,0 % des femmes sont au chômage au sens du BIT, contre 8,1 % des hommes.

Figure 2 – Taux de chômage par genre et part des femmes parmi les chômeurs depuis 1975



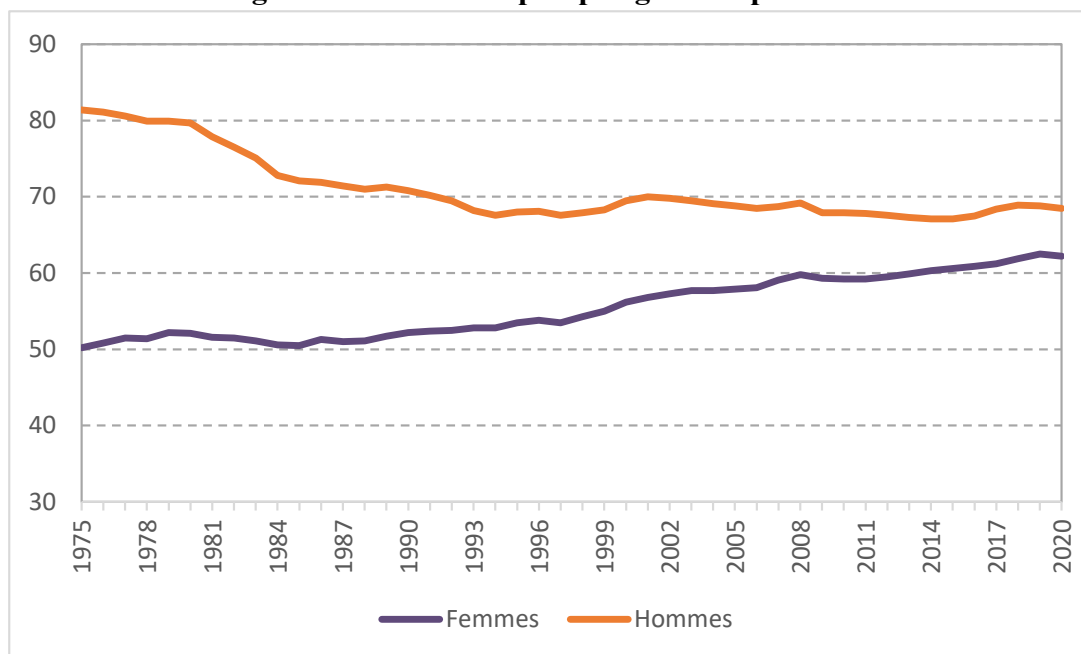
Lecture : en 2020, les femmes représentent 48,2 % des chômeurs.

Champ : France hors Mayotte, personnes actives vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail.

Les écarts d'activité et de chômage se retrouvent dans l'évolution des taux d'emploi. Depuis 50 ans, les taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 15 à 64 ans convergent sous l'effet de la hausse du taux d'emploi féminin (de 50,2 % en 1975 à 62,2 % en 2020) et du recul du taux d'emploi masculin, principalement entre 1980 et 1990 (de 81,4 % en 1975 à 68,5 % en 2020).

Figure 3 – Taux d'emploi par genre depuis 1975



Lecture : En 2020, 62,2 % des femmes de 15 à 64 ans sont en emploi.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, de 15 à 64 ans.

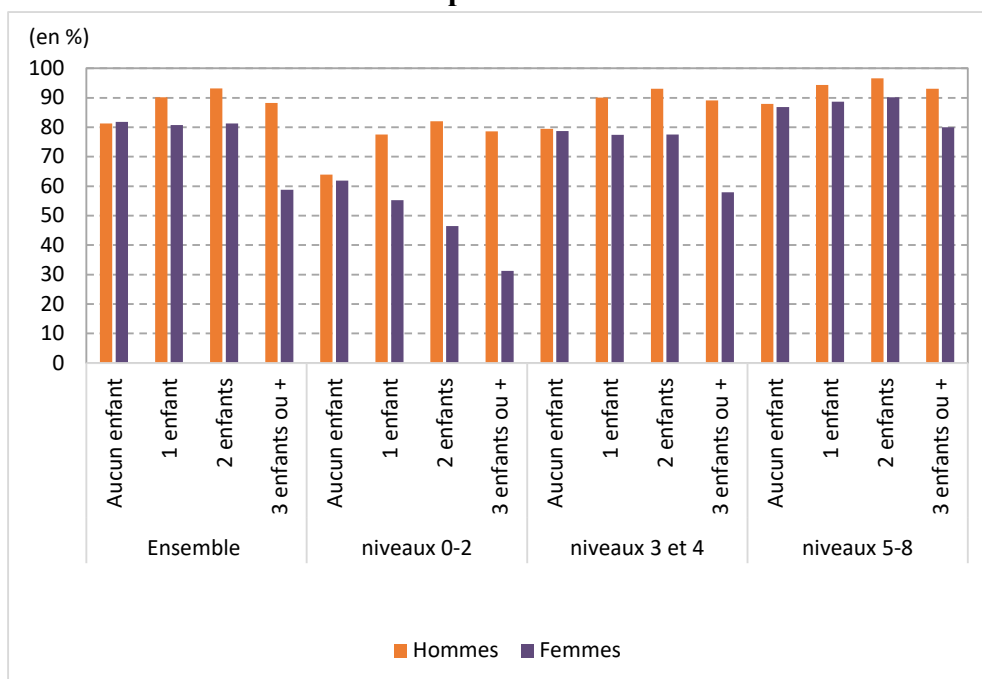
Source : Insee, enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail.

c. Les mères sont moins souvent en emploi

En France, la participation des femmes au marché du travail dépend du nombre et de l'âge de leurs enfants. En 2022, les taux d'emploi moyen des femmes et des hommes âgés de 25 à 49 ans sans enfant étaient très proches et atteignaient respectivement 81,8 % et 81,3 %³. En présence d'un enfant, le taux d'emploi des femmes âgées de 25 à 49 ans diminue légèrement (80,7 %) alors qu'il augmente pour les hommes significativement (+9 points). À partir de 3 enfants, le taux d'emploi des femmes baisse fortement et s'élevait à 58,8 % en 2022 contre 88,2 % pour les hommes.

³ Source : Eurostat, enquête sur les Forces de travail.

Figure 4 – Taux d’emploi des adultes de 25 à 49 ans selon le genre, le nombre d’enfants et le niveau de diplôme en France en 2022



Note de lecture : niveaux 0-2 : inférieur à l'enseignement primaire, enseignement primaire et premier cycle de l'enseignement secondaire ; niveaux 3 et 4 : deuxième cycle de l'enseignement secondaire et enseignement post-secondaire non-supérieur ; niveaux 5-8 : enseignement supérieur. En 2022, le taux d'emploi moyen des femmes âgées de 25 à 49 ans de niveaux 0-2 et ayant 3 enfants ou plus est de 31,3 %.
Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail.

L'écart de taux d'emploi du fait des enfants apparaît d'autant plus marqué pour les femmes peu diplômées. En effet, le taux d'emploi des femmes âgées de 25 à 49 ans de niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire ou en-deçà sans enfant atteignait 61,9 % en 2022, soit un niveau inférieur de près de 20 points aux femmes sans enfant plus diplômées. Pour ces femmes peu diplômées, le taux d'emploi diminue avec le nombre d'enfants. Ainsi, le taux d'emploi d'une mère de 3 enfants de niveau de diplôme inférieur au premier cycle de l'enseignement secondaire était de 31,3 % en 2022 soit la moitié de celui d'une femme sans enfant présentant les mêmes caractéristiques.

Pour les hommes, le taux d'emploi des peu diplômés est, comme pour les femmes, inférieur à celui des hommes ayant atteint le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et au-delà mais avec un écart moindre (environ 10 points). Contrairement à ce que l'on observe chez les femmes, le taux d'emploi des hommes ne diminue pas avec le nombre d'enfants mais il augmente.

Ce lien entre enfants et emploi, inversé entre femmes et hommes, reste vrai une fois que la situation matrimoniale ou encore l'âge et le nombre des enfants sont pris en compte. Pour les femmes, le moindre taux d'emploi de celles qui ont des enfants se traduit essentiellement par une inactivité plus fréquente, le taux de chômage étant proche dans les deux cas. Pour les hommes, le taux d'emploi plus élevé de ceux qui ont des enfants correspond à la fois à un chômage et à une inactivité moins fréquents.

Tableau 1 - Taux d'activité, taux de chômage et part de temps partiel des 25-49 ans, selon le genre et la situation familiale en 2020

	en %					
	Taux d'activité		Taux de chômage		Part du temps partiel dans l'emploi	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Pas en couple, sans enfant	85,3	84,4	11,4	13,5	16,5	9,5
Pas en couple, avec enfants	78,2	92,7	11,6	5,9	27,5	5,7
Avec un enfant de moins de 3 ans	72,5	ns	14,8	ns	30,6	ns
Avec un enfant de 3 ans ou plus	83,9	91,2	10,1	7,0	22,0	6,3
Avec deux enfants ou plus, dont au moins un de moins de 3 ans	41,7	ns	26,3	ns	44,7	ns
Avec deux enfants ou plus, tous âgés de 3 ans ou plus	78,9	95,0	11,5	4,5	31,5	4,9
En couple, sans enfant	88,0	93,8	6,9	6,4	14,3	5,4
En couple, avec enfants	81,3	95,5	5,5	4,7	29,9	4,8
Avec un enfant de moins de 3 ans	82,2	94,7	6,0	6,4	23,2	5,5
Avec un enfant de 3 ans ou plus	86,8	95,0	6,1	3,9	23,5	4,3
Avec deux enfants dont au moins un de moins de 3 ans	74,9	96,5	5,6	4,3	37,3	5,8
Avec deux enfants de 3 ans ou plus	89,3	96,6	4,0	3,2	28,2	4,1
Avec trois enfants ou plus dont au moins un de moins de 3 ans	47,5	92,6	12,1	9,7	45,7	7,3
Avec trois enfants de 3 ans ou plus	73,4	94,4	6,6	5,8	40,6	4,7
Ensemble	82,5	91,9	7,5	7,4	25,0	6,1

Lecture : en 2020, parmi les femmes âgées de 25 à 49 ans vivant en couple avec un seul enfant de moins de 3 ans, le taux d'activité est de 82,2 %, le taux de chômage est de 6,0 % et la part du temps partiel dans l'emploi est de 23,2 %.

Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 25 à 49 ans, vivant en logement ordinaire, ensemble (taux d'activité), actives (taux de chômage) ou en emploi (part du temps partiel).

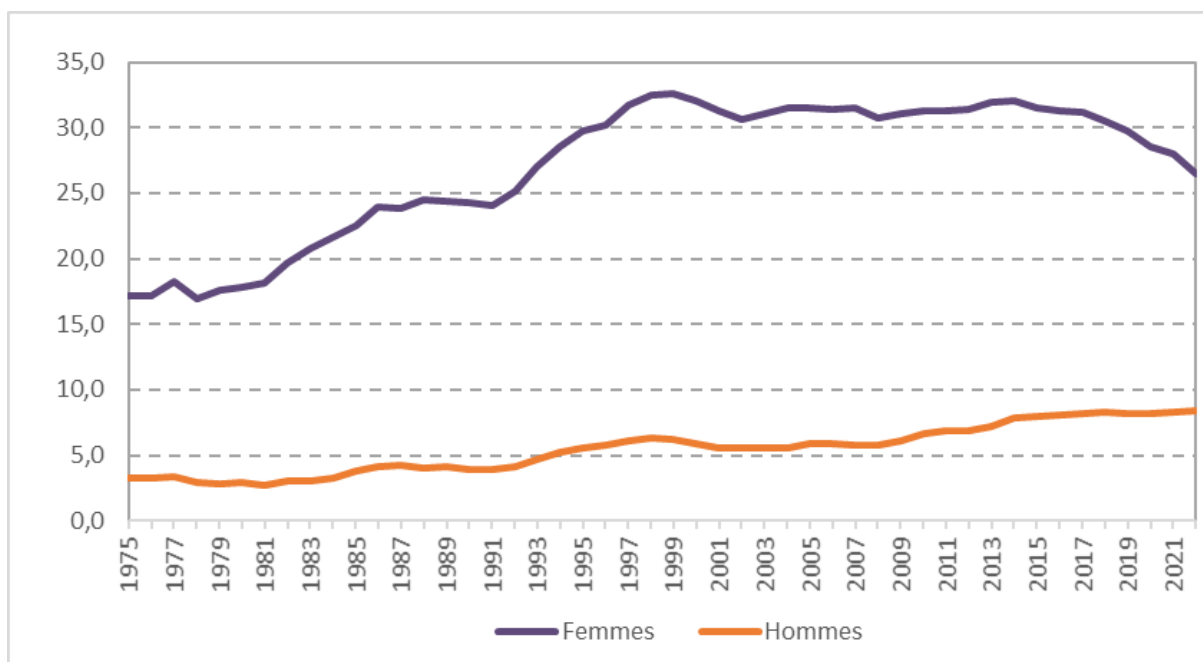
Source : Insee, enquête Emploi 2020.

d. Un recours au temps partiel plus important chez les femmes et les mères

La progression de la participation des femmes au marché du travail s'est en partie réalisée via l'essor du travail à temps partiel. De 1975 à 2022, la part des femmes à temps partiel a ainsi augmenté de +9,3 points, contre + 5 points pour les hommes. En 2022, les femmes qui travaillent sont trois fois plus souvent à temps partiel que les hommes : c'est le cas pour 26,5 % d'entre elles, contre 8,4 % pour les hommes. Toutefois, les écarts se réduisent depuis 2015 : le temps partiel progresse légèrement chez les hommes depuis le début des années 1990 et de manière plus continue depuis 2010, tandis qu'il se stabilise chez les femmes depuis la fin des années 1990, avant d'amorcer une nette décrue depuis 2017.

Les femmes salariées ou anciennement salariées, âgées de 25 à 49 ans, déclarent deux fois plus souvent que les hommes que leurs responsabilités familiales ont des conséquences sur leur situation professionnelle (45 % contre 23 %). Elles déclarent notamment nettement plus souvent que les hommes avoir été amenées à réduire leur temps de travail (en 2018, 16 % contre 3 %), principalement avec du temps partiel⁴. Parmi les personnes âgées de 15 ans ou plus et travaillant à temps partiel, 26 % des femmes déclarent comme raison principale le fait de devoir s’occuper des enfants ou d’une personne dépendante, contre à peine 6 % des hommes.

Figure 5 – Évolution de la part de temps partiel selon le genre



Note : données de 1975 à 2022, corrigées pour les ruptures de série.

Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 ans ou plus, vivant en logement ordinaire

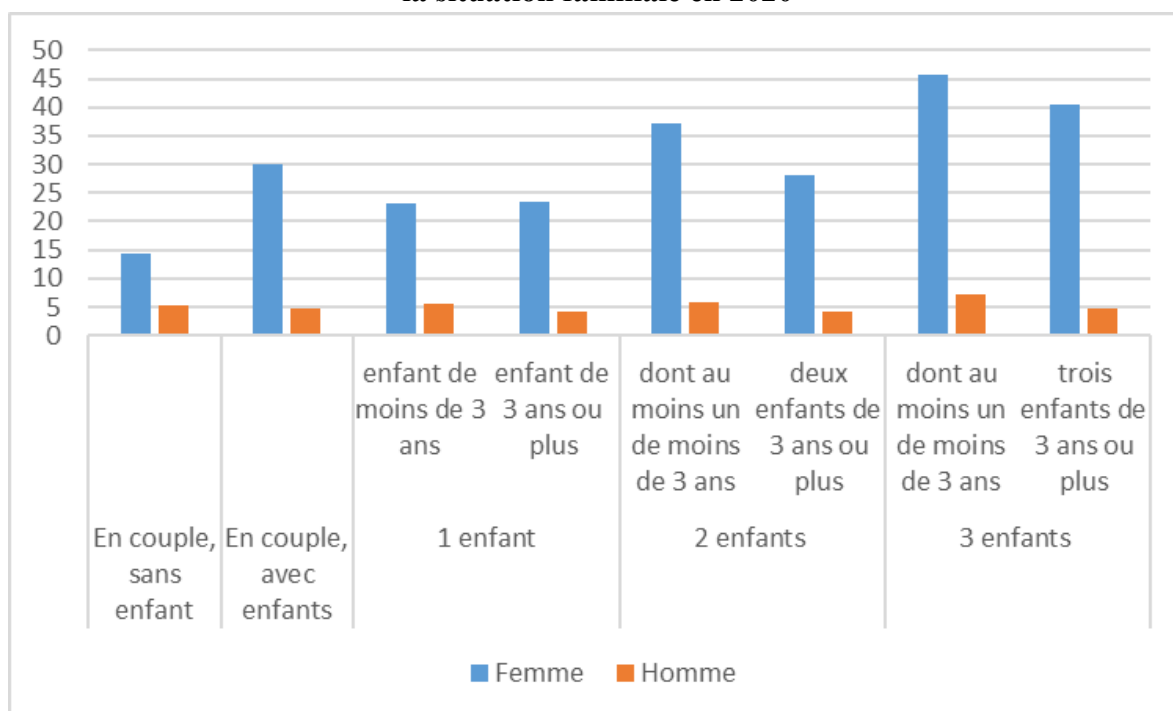
Source : Insee, enquête Emploi 2022, séries longues sur le marché du travail.

Pour les femmes âgées de 25 à 49 ans en emploi, le recours au temps partiel s’accroît fortement avec le nombre d’enfants, en particulier lorsqu’ils ont moins de 3 ans. Ainsi, 14 % des femmes sont à temps partiel lorsqu’elles sont en couple sans enfant, contre 46 % lorsqu’elles sont mères en couple avec trois enfants ou plus, dont au moins un est âgé de moins de 3 ans. À l’inverse, pour les hommes, ni le nombre ni l’âge des enfants à charge ne sont des déterminants importants du travail à temps partiel⁵.

⁴ Cf. Bentoudja L. et Razafindranovona T., 2020.

⁵ Femmes et hommes, l’égalité en question, Insee références édition 2022, mars 2022.

Figure 6 - Part de temps partiel des 25-49 ans, selon le sexe et la situation familiale en 2020



Lecture : en 2020, parmi les femmes âgées de 25 à 49 ans vivant en couple avec un seul enfant de moins de 3 ans, la part du temps partiel dans l'emploi est de 23,2 %.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, de 25 à 49 ans en emploi.

Source : Insee, enquête Emploi 2020.

2. La montée de l'activité féminine favorisée par d'autres changements économiques et sociaux concomitants

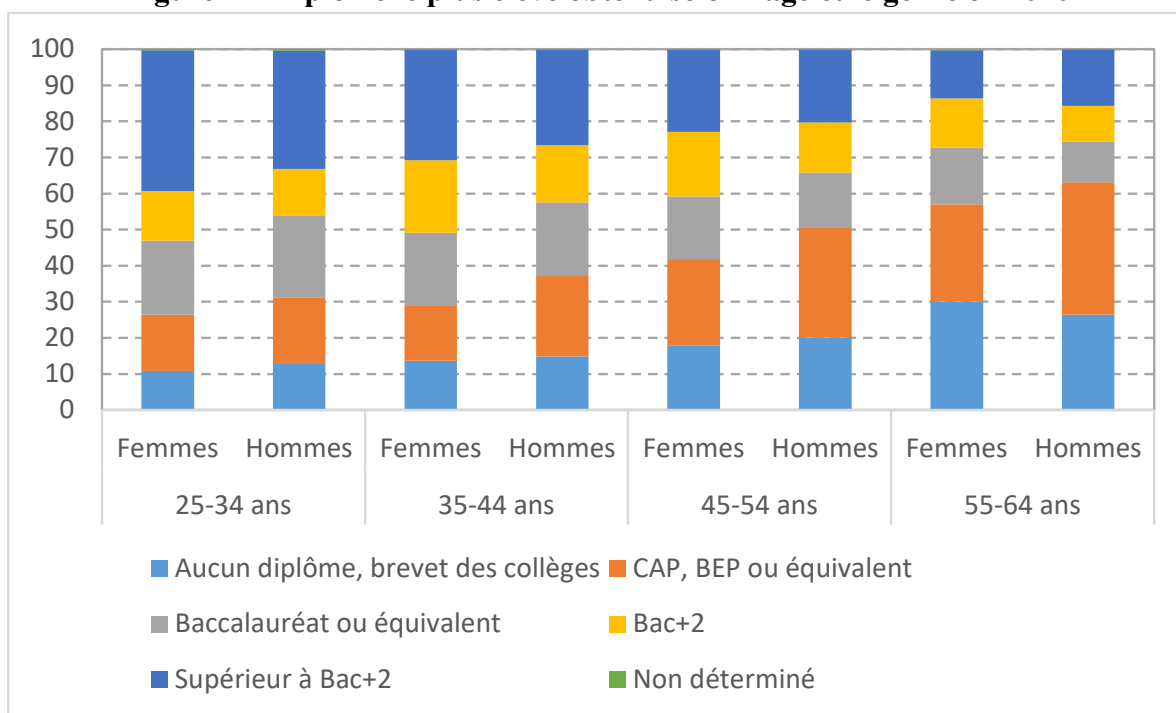
Depuis la fin des années 1950, deux tendances ont caractérisé l'évolution de la structure des emplois : la tertiarisation et la salarisation du marché du travail. La montée de l'activité féminine est concomitante à ces changements économiques. Les femmes ont ainsi fortement contribué à produire ces mutations mais inversement, le fait que l'emploi devenait de plus en plus tertiaire et salarié a permis aux femmes d'y accéder. En outre, la forte hausse du niveau d'études des femmes ont contribué à accroître la participation des femmes au marché du travail⁶.

⁶ Maruani, Margaret. « I / Activité : le temps des bouleversements », Margaret Maruani éd., Travail et emploi des femmes. La Découverte, 2017, pp. 5-29.

a. Une hausse importante du niveau d'études des femmes

En effet, la France, comme la plupart des pays de l'OCDE, a connu une montée importante du niveau général d'éducation depuis les années 1960 et celle-ci a proportionnellement plus bénéficié aux filles qu'aux garçons. En 2020, 27,2 % des femmes âgées de 55 à 64 ans étaient diplômées du supérieur en France (bac + 2 et au-delà) contre 25,6 % des hommes. Cette part s'élevait à 53 % des femmes de 25 à 34 ans et 46,1 % des hommes.

Figure 7 – Diplôme le plus élevé obtenu selon l'âge et le genre en 2020



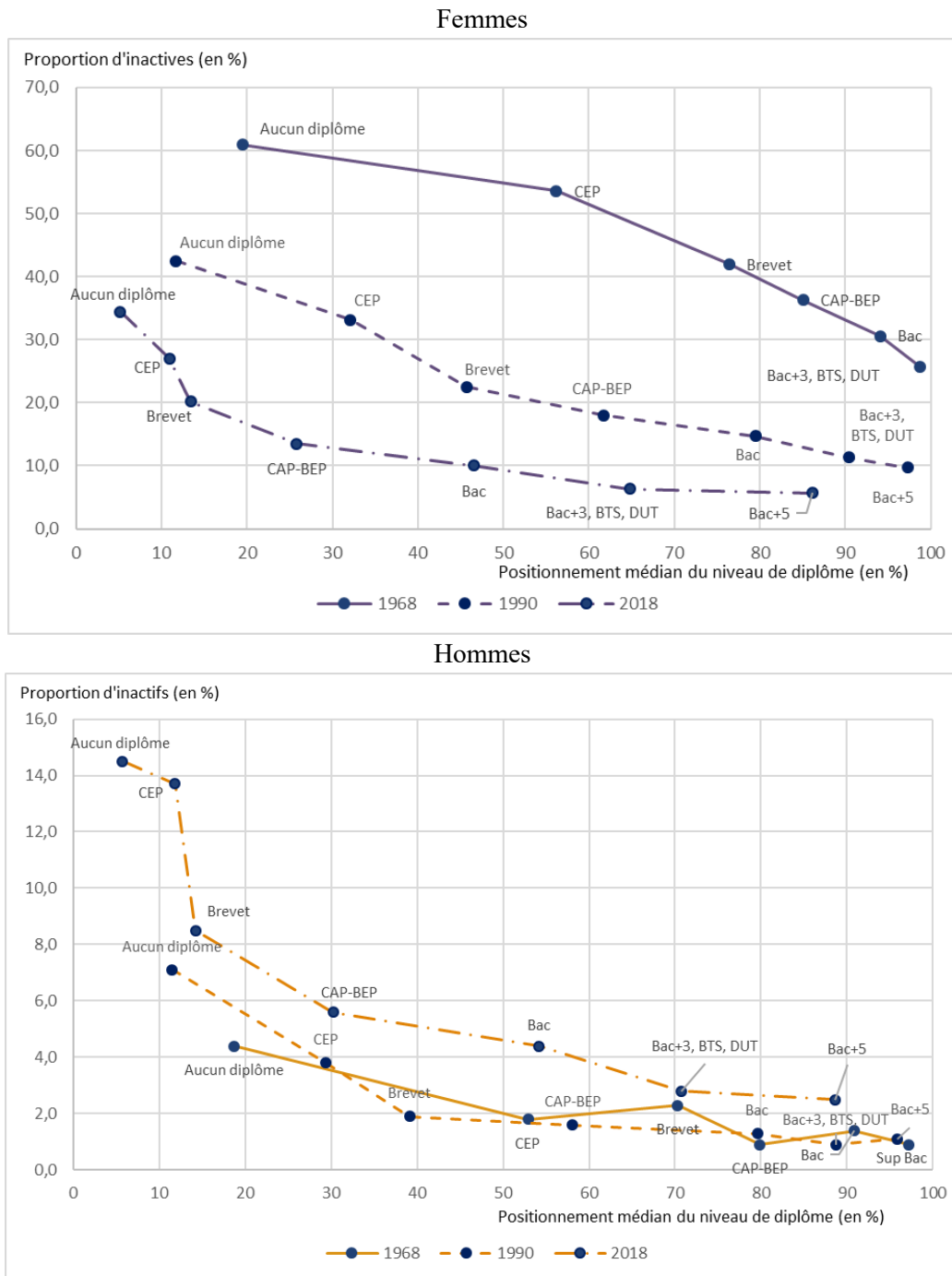
Note : le niveau de certains diplômes ne peut pas être déterminé (au plus 0,4 % dans chacune des catégories d'âge et de genre).

Lecture : 10,9 % des femmes et 13,0 % des hommes de 25 à 34 ans n'ont aucun diplôme ou seulement le brevet des collèges.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire de 25 à 64 ans.

Source : Insee, enquête Emploi 2020.

Figure 8 – Part d'inactifs selon leur niveau de diplôme en 1968, 1990 et 2018



Positionnement médian du niveau de diplôme. Les niveaux de diplôme ont augmenté entre 1968 et 2018. Les diplômes sont positionnés sur l'axe des abscisses en fonction de la fréquence de détention de ces derniers l'année considérée, synthétisée par leur positionnement médian. Le niveau CEP est ainsi positionné de plus en plus à gauche sur l'axe des abscisses de 1968 à 2018 car de moins en moins de personnes disposent seulement du certificat d'études. Note : en 1968, il n'y avait pas de distinction au-delà du baccalauréat, tous les diplômés du supérieur sont regroupés.

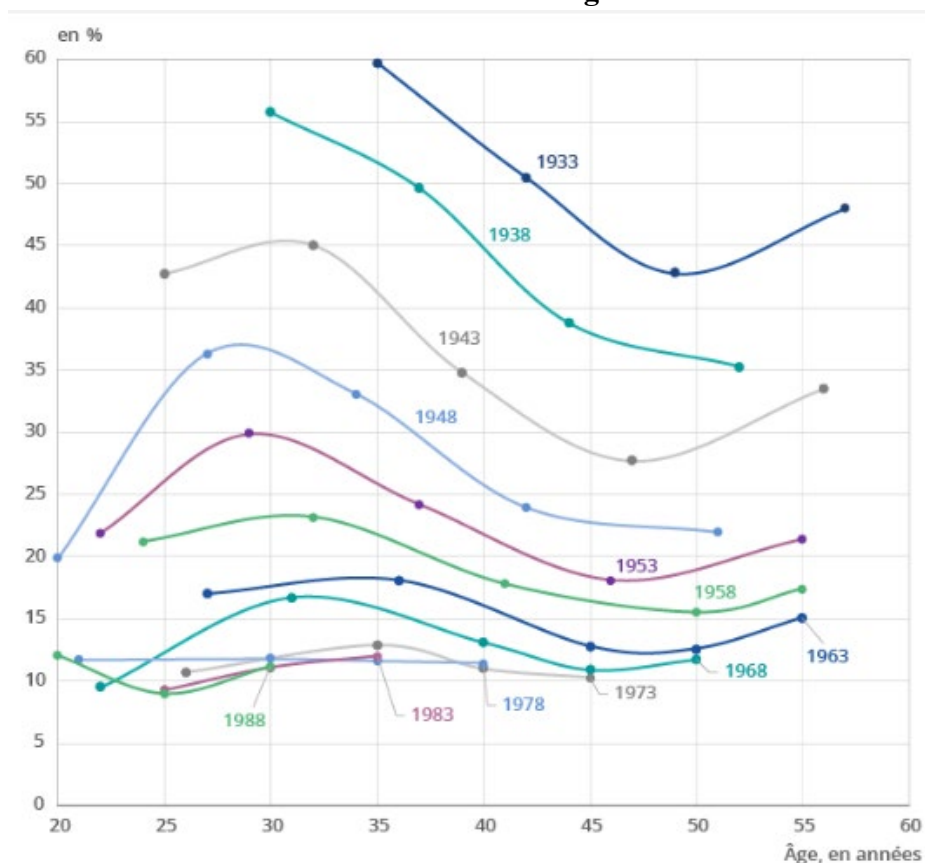
Lecture : le positionnement médian du CEP a diminué au fur et à mesure qu'il est devenu plus fréquent d'avoir un diplôme supérieur. À ce niveau de diplôme, la proportion d'hommes inactifs est de 1,8 % en 1968 et de 13,7 % en 2018.

Champ : France métropolitaine en 1968, France hors Mayotte en 1990 et 2018, hommes de 20 à 59 ans en ménages ordinaires, ni étudiants, ni retraités.

Source : Insee, Saphir, recensements de la population de 1968 à 2018, exploitations complémentaires.

En cinquante ans, le lien entre niveau de diplôme et inactivité pour les femmes s'est rapproché de celui observé pour les hommes. En 1968, le modèle dominant pour les femmes était celui de l'inactivité et seule la fraction la plus diplômée ne le suivait pas. À l'inverse, en 2018, le modèle dominant était celui de l'activité et seule la fraction la moins diplômée des femmes s'en écartait. Pour les diplômés de niveau intermédiaire, c'est-à-dire plutôt le CEP en 1968 et le baccalauréat en 2018, la part de femmes inactives est passée de 54 % à 10 %, diminuant ainsi considérablement sur la période, encore plus que pour les femmes non diplômées (61 % d'inactives en 1968, 34 % en 2018) et pour celles diplômées du supérieur (26 % d'inactives en 1968, 6 % en 2018).

Figure 9 – Part de femmes inactives à différents âges selon leur année de naissance



Note : la façon de différencier les retraités des autres inactifs a évolué au fil des questionnaires de recensements. En 1968, aucune personne ne pouvait être classée comme retraitée avant 53 ans. Pour les personnes de 50 ans ou plus, cela empêche la comparaison avec les recensements ultérieurs.

Lecture : à 30 ans, 11,2 % des femmes sont inactives en 2018, contre 55,7 % en 1968.

Champ : France métropolitaine en 1968, France hors Mayotte en 1990 et 2018, personnes de 20 à 59 ans en ménages ordinaires, ni étudiantes, ni retraitées.

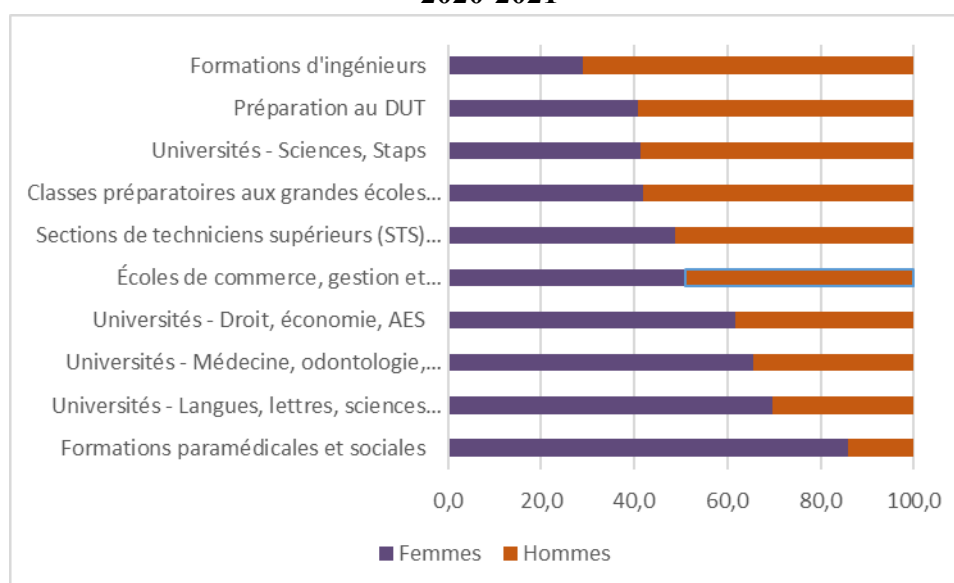
Source : Insee, Saphir, recensements de la population de 1968 à 2018, exploitations complémentaires.

Entre 1968 et 2018, la forte augmentation de la participation des femmes au marché du travail s'est aussi accompagnée d'une modification de son profil par âge : en 1968, le taux d'inactivité est croissant jusqu'à 35 ans, puis décroît légèrement d'environ 5 points pour se stabiliser après 45 ans autour de 55 %⁷. Au fil des années, le profil de l'inactivité féminine par âge s'est rapproché de celui des hommes, notamment aux âges élevés, avec une part croissante de femmes inactives après 45 ans. Cette hausse résulte de la conjonction de deux effets. D'une part, comme les hommes, quoique dans des proportions moindres, les femmes ont bénéficié des dispositifs de cessation d'activité des années 1980 et 1990 incitant les seniors à se retirer du marché du travail. D'autre part, l'augmentation de l'inactivité des femmes à partir de 45 ans en 1990 et de 50 ans en 2018 résulte d'effets de génération : les femmes les plus âgées sont issues de générations pour qui l'inactivité était davantage la norme.

b. Une concentration des emplois féminins dans les services et métiers du soin

L'emploi des femmes se concentre dans certains secteurs d'activité et certains métiers, notamment de services et du soin. Plus diplômées que les hommes, les femmes ne représentent toutefois que 43 % des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures en 2020. Cette part a cependant doublé depuis 1980.

Figure 10 - Part des femmes dans les différentes formations d'enseignement supérieur en 2020-2021



Lecture : en 2020-2021, 28,9 % des étudiants en formation d'ingénieurs sont des femmes.

Champ : France.

Source : Mesri-Sies - Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé et des affaires sociales et de la culture.

⁷ Algava E. et Bloch K., « L'inactivité depuis cinquante ans : la présence d'enfants continue de faire la différence entre femmes et hommes », Femmes et hommes, l'égalité en question, Insee références, mars 2022.

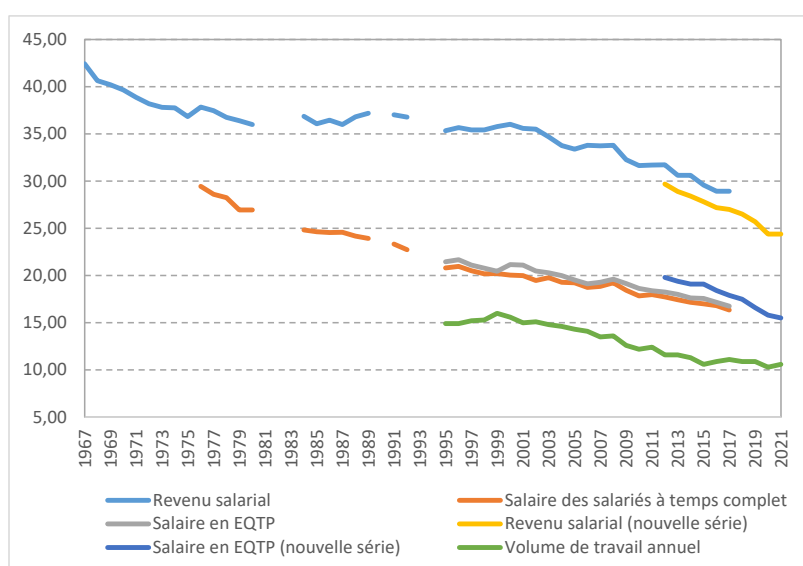
Ces phénomènes structurels ont eu un impact sur l'évolution du chômage féminin. D'une part, le niveau de formation plus élevé des femmes favorise leur insertion professionnelle et leur permet d'être moins exposées au risque de chômage ; d'autre part, de fortes créations d'emploi sont intervenues dans le secteur des services où les femmes sont surreprésentées (de la distribution aux emplois domestiques, en passant par l'enseignement ou la santé)⁸.

3. Des écarts de rémunération entre femmes et hommes persistants mais qui se sont réduits depuis 50 ans

a. Des écarts de salaire qui subsistent entre les femmes et les hommes

Les écarts de revenu salarial, qui mesure la rémunération nette effective (c'est-à-dire en prenant en compte leur temps de travail sur l'année) tirée de l'ensemble des activités salariées, entre les genres se sont réduits depuis quarante ans. Les écarts de salaire se réduisent plus rapidement que les écarts de volume de travail. Depuis 1995, les inégalités de salaire ont reculé de 9 points contre 4 points pour le temps de travail.

Figure 11 – Écarts de rémunération nette et de temps de travail moyens femmes-hommes dans le secteur privé



Lecture : parmi les salariés travaillant principalement dans le secteur privé en 2021, les femmes gagnent en moyenne 24,4 % de moins en revenu salarial et 15,5 % de moins en équivalent temps plein (EQTP) que les hommes. Leur temps de travail annuel est inférieur de 10,6 % à celui des hommes.

Champ : France métropolitaine de 1967 à 2001, France hors Mayotte à partir de 2002, salariés travaillant principalement dans le secteur privé hors apprentis et stagiaires, hors salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, panel Tous salariés 2019 et bases Tous salariés 2020 et 2021.

⁸ Cf. Femmes et hommes, l'égalité en question – Insee Références – Édition 2022.

En 2021, parmi les salariés exerçant leur emploi principal dans le secteur privé, le revenu salarial des femmes est inférieur en moyenne de 24,4 % à celui des hommes (18 630 euros annuels pour les femmes contre 24 640 euros pour les hommes). Cet écart s'explique à 40 % par des différences de volume de travail moyen : d'une part, les femmes sont moins souvent en emploi que les hommes au cours de l'année, d'autre part, elles occupent plus fréquemment un emploi à temps partiel, situations pouvant tout aussi bien relever d'un choix qu'être subies. En moyenne, le volume de travail des femmes est inférieur de 10,6 % à celui des hommes en 2021. À temps de travail égal, c'est-à-dire en neutralisant ces différences de volume de travail, l'écart de salaire net en équivalent temps plein (EQTP) entre femmes et hommes s'élève à 15,5 %⁹. Le salaire annuel net moyen en EQTP des femmes salariées principalement dans le secteur privé s'élevait en 2021 à 27 620 euros contre 32 670 euros pour les hommes.¹⁰

b. Les différences de salaires s'expliquent surtout par la répartition genrée des professions

Les femmes n'occupent pas le même type d'emploi et ne travaillent pas dans les mêmes secteurs que les hommes et accèdent moins aux postes les plus rémunérateurs. Par exemple, parmi les vingt professions les plus courantes pour chacun des genres, qui représentent 39 % de l'emploi des femmes (secrétaires, employées de libre-service du commerce, nettoyeuses, etc.) et 30 % de celui des hommes (conducteurs routiers, ingénieurs en informatique, conducteurs livreurs, etc.), seules quatre leur sont communes. Les femmes sont particulièrement sous-représentées dans certains secteurs d'activité, comme la construction ou les transports. Par ailleurs, deux professions parmi les dix les plus fréquentes pour les hommes sont des professions de cadre alors qu'il n'y en a toujours aucune parmi les dix professions les plus exercées par les femmes. À postes comparables, c'est-à-dire pour la même profession chez le même employeur, l'écart de salaire en EQTP se réduit à 4,3 % en 2021. Pour autant, cet écart de salaire à poste équivalent ne peut s'interpréter comme une mesure de la discrimination salariale dans les entreprises, car il n'est pas corrigé de différences de caractéristiques comme l'expérience, l'ancienneté dans l'entreprise, le diplôme (non observés ici), qui peuvent l'affecter, à la hausse comme à la baisse¹¹.

c. Les écarts de revenus salariaux entre femmes et hommes salariés sont encore plus marqués entre parents

Les mères ont des temps de travail mais aussi des salaires en équivalent temps plein nettement inférieurs aux pères, et les écarts croissent avec le nombre d'enfants. Les différences de volumes de travail entre les femmes et les hommes sont plus particulièrement marquées pour les parents

⁹ Godet F., « Dans le secteur privé, l'écart de salaire entre femmes et hommes est d'environ 4 % à temps de travail et à postes comparables en 2021 », Insee focus n°292, mars 2023.

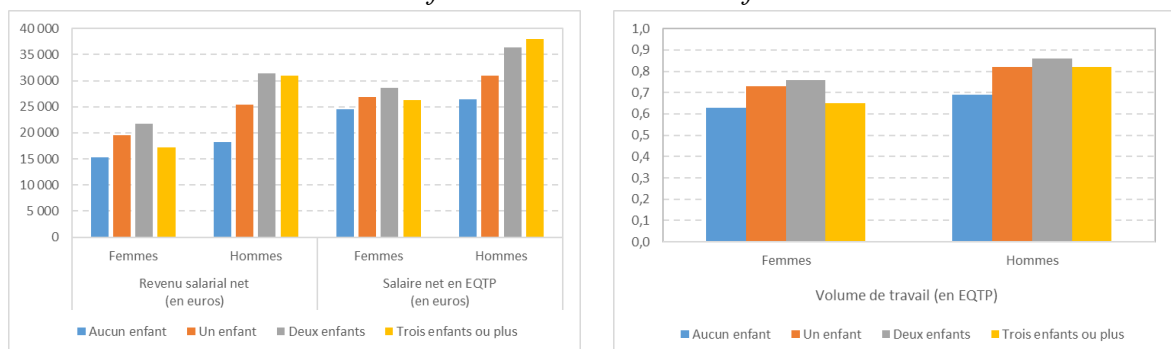
¹⁰ Les inégalités de salaire net mensuel moyen en EQTP entre les femmes et les hommes sont moins élevées dans la fonction publique que dans le secteur privé (11,3 % en 2021, 8 % pour les seuls fonctionnaires toutes catégories confondues). Les femmes dans la fonction publique occupent en moyenne des emplois moins bien rémunérés que les hommes. À grade identique, les écarts sont en partie liés au temps de travail : les femmes sont plus souvent à temps partiel et les hommes font plus d'heures supplémentaires. Les différences de volume de travail entre femmes et hommes sont cependant moins fortes que dans le privé.

¹¹ Godet F., « Dans le secteur privé, l'écart de salaire entre femmes et hommes est d'environ 4 % à temps de travail et à postes comparables en 2021 », Insee Focus n°292, mars 2023.

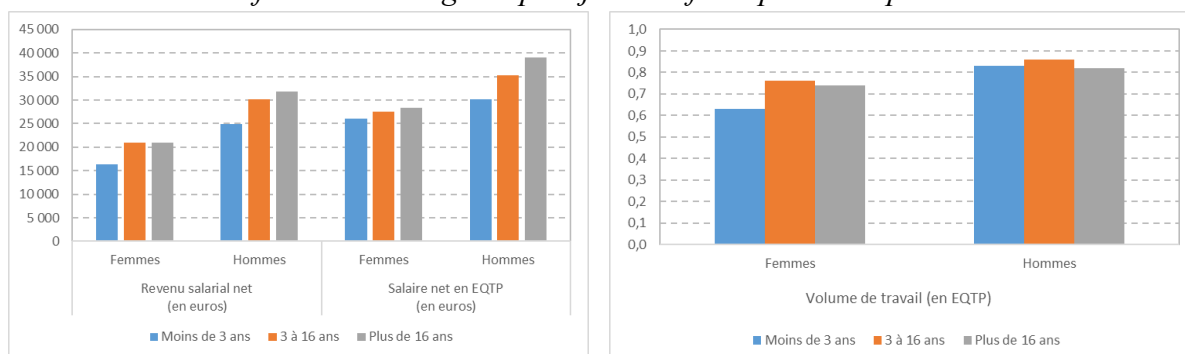
que pour les autres salariés du privé. Elles le sont encore davantage parmi les parents d'enfants de moins de 3 ans et ceux ayant trois enfants ou plus (figure suivante).

Figure 12 – Écarts de rémunération nette moyenne femmes-hommes en fonction de la situation familiale en 2019

En fonction du nombre d'enfants



En fonction de l'âge du plus jeune enfants parmi les parents



Lecture : en 2019, les mères de 3 enfants ou plus, salariées principalement dans le secteur privé gagnent en moyenne 30,9 % de moins que les pères en équivalent temps plein (EQTP) (26 220 euros pour les femmes contre 37 940 pour les hommes).

Champ : France hors Mayotte, salariés travaillant principalement dans le secteur privé hors apprentis et stagiaires, hors salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, panel Tous salariés 2019 apparié à l'échantillon démographique permanent.

En outre, l'écart de salaire entre femmes et hommes en équivalent temps plein croît avec le nombre d'enfants : en 2019, il est en moyenne de 7,3 % parmi les salariés du privé n'ayant pas d'enfant, mais atteint 30,9 % entre les mères et les pères de 3 enfants ou plus. Ces différences proviennent à la fois de la baisse de salaire observée après la naissance pour les femmes mais aussi des carrières durablement ralenties des mères par la suite¹².

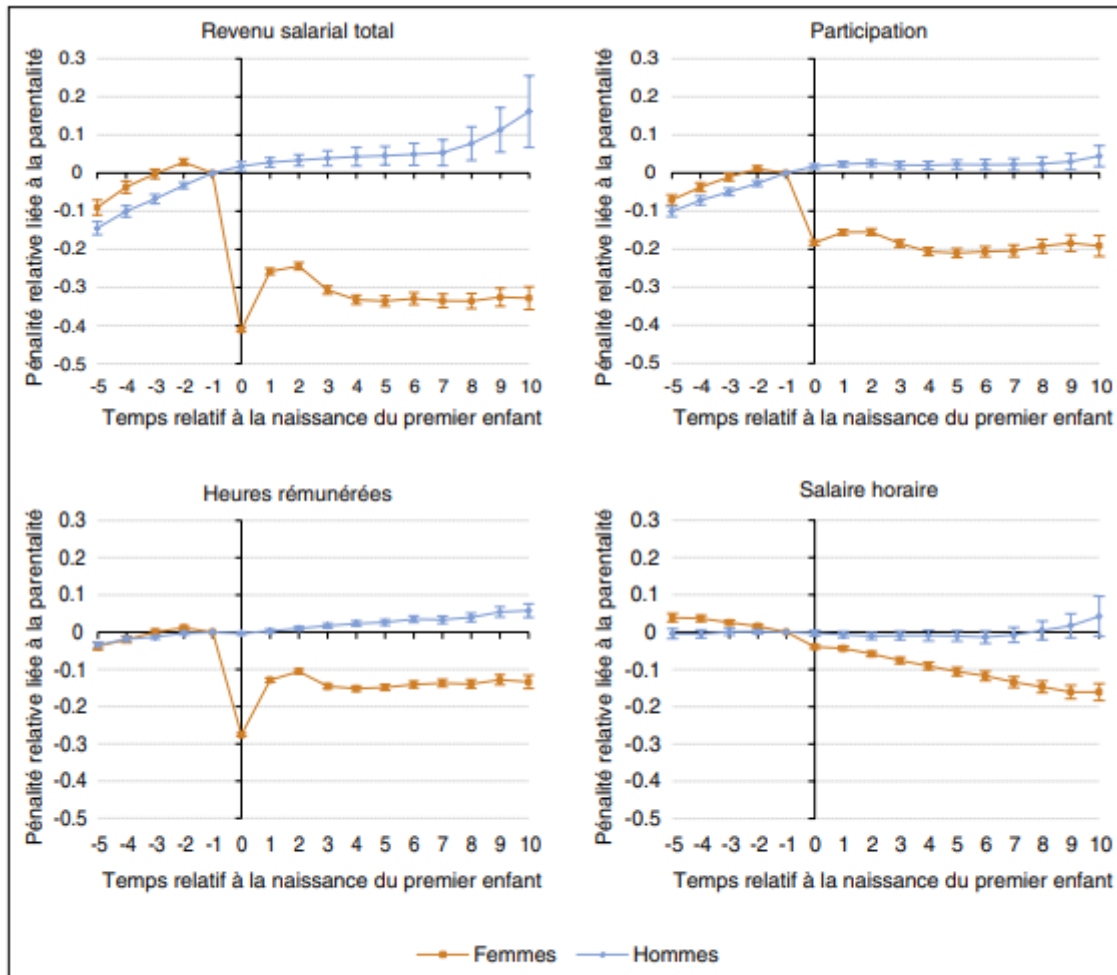
L'arrivée du premier enfant entraîne une chute relative du revenu salarial total de 40 % l'année zéro, et ensuite une pénalité durable de rémunération de l'ordre de 30 %¹³. Cette chute des revenus provient des trois composantes : une diminution de la participation (interruption de carrière), une réduction durable des heures rémunérées (la baisse marquée l'année zéro est liée au congé maternité), et une pénalisation en salaire horaire qui apparaît plus tardivement, et peut s'interpréter comme la résultante d'une moindre présence au travail qui peut avoir des

¹² Godet F. (2023).

¹³ Meurs D., Pora P., « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en France : une lente convergence freinée par les maternités », Economie et Statistique n°510-511-512, 2019

conséquences négatives sur les déroulements de carrière et les promotions. Cette pénalisation se creuse au fil du temps pour être de l'ordre de 20 % en fin de période. Cette pénalisation est plus forte pour les mères dont le salaire se trouve dans le bas de la distribution des salaires.

Figure 13 – Impact de la naissance du premier enfant sur le revenu salarial total et ses composantes



Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés du secteur privé âgés de 20 à 59 ans, hors salariés agricoles, ayant travaillé au moins une heure dans le secteur privé entre 1995 et 2015, avec un nombre d'heures par jour supérieur à 1/8^e de la durée légale du travail et un salaire horaire supérieur à 95 % du Smic horaire.
Source : Insee, panel DADS-EDP.